

veillé tous les termites et les rongeurs qui y avaient élu domicile ; cette horde de cloportes et de punaises, de larves et de vers rampants, qui fourmille actuellement autour de vos grègues, furieuse d'être dérangée et de voir briser ses cellules, ne sert qu'à montrer dans sa hideur tout ce que la charpente recouvrait de pourriture, et l'on doit croire que la leçon servira pour l'avenir.

Mais je ne mettrai pas le doigt entre l'arbre et l'écorce. Je n'interviendrai pas dans la lutte que vous avez conduite si habilement et si sagement, et dont je ne désire enlever la gloire à personne. "A chaque jour suffit sa peine, à chaque travailleur revient son œuvre," et puisque vous m'y autorisez, je prétends m'en tracer une qui soit mienne, et pour le succès de laquelle je ne demande qu'une porte ouverte dans votre journal, sur la voie publique, où je puisse crier haut ce que je demande pour moi et mes concitoyens, pour ceux de mon sang et de ma race. Laissez-moi, je vous prie, amener quelques passants autour de vos colonnes, et nous laisserons ensuite le bon sens populaire agir comme il a agi si sûrement dans le mouvement de la réforme scolaire. Dans la voie du progrès, c'est reculer que rester stationnaire. *Altius tendimus*, disent les réformateurs. Je veux être plus que réformateur, je prétends me poser en précurseur, et voilà pourquoi je plante fièrement dans le champ-clos mon étendard portant l'énumération des réformes que je demande au nom du peuple. Cet étendard, je le défendrai contre tout venant et je ne l'abaisserai que le jour où il aura triomphé. Ce jour-là j'en planterai un nouveau plus haut et plus ambitieux jusqu'au jour où nous aurons conquis la plénitude de nos droits.

Voici pour le moment les réformes que nous prétendons opérer, pour lesquels nous

allons lutter et combattre, et que nous invitons nos adversaires à discuter. Quant à nous, nous en commencerons l'exposé dans le prochain numéro :

1o Abolition de la dîme ;

2o. Abolition de la répartition légale ou sa fixation à une proportion raisonnable de la valeur de la propriété les répartitions pour la construction des églises et des presbytères ;

3o. Mise à salaire des curés suivant une échelle fixant un maximum de \$1,200 pour les appointement des cures les plus importantes ;

Messieurs les Castors, aiguisiez-vous les dents là-dessus.

NESTOR

UN COMPAGNON DE CHAÎNE

Enfin, le *Canada-Review* a un compagnon de chaîne, il n'est plus le seul forçat du clergé. Ils sont deux — au moins — en attendant les autres, qui ne tarderont pas à venir leur tenir compagnie dans la géhenne des honnêtes gens.

Le livre de M. L. O. David vient d'être condamné par Mgr Blais, évêque de Rimouski — plus bas que Québec, hélas ! — et l'auteur canadien doit logiquement être logé à la même enseigne que le *C.-R.*

Nous le plaignons sincèrement, car nous savons ce qu'il en coûte en considération, en richesse et en tout, jusqu'au moment où il y aura assez de pestiférés pour faire cesser cet état de choses.

L'incident nous remet en mémoire l'apostrophe lancée dans le numéro du *Canada-Review* du 3 septembre 1892, par un écrivain qui s'intitulait modestement : *Un ami du clergé.*

Cette apostrophe se lit comme suit :